

Nom de la mesure

Développer la culture du risque inondation

Objectif recherché

Il s'agit ici de développer la conscience et la culture du risque des populations relativement aux mécanismes d'inondation auxquels sont confrontés les territoires des trois SLGRI en réactivant la mémoire du risque, en élaborant un plan de communication commun, en mettant en place des actions de sensibilisation et enfin en enrichissant les documents d'information communaux. Ces actions pourront être mises en place et financées dans le cadre des PAPI.

Contexte

Le diagnostic de la SLGRI fait apparaître que le risque d'inondation est peu perceptible par la population et les acteurs économiques pour les grands cours d'eau. Cela est principalement dû au fait que l'occurrence de ces phénomènes est très faible localement et que le risque d'inondation par rupture de digues est nouveau en termes de prise en considération. Les dernières crues importantes sont très anciennes et la présence des digues induit le sentiment d'être protégé. Ce constat est encore renforcé sur l'Isère amont ou la Romanche aval où des travaux de protection portés par le SYMBHI sont en cours ou terminés. Cet état de fait doit encourager le renouvellement de la culture du risque sur le territoire.

Sur ce type de sujet, la communication (hors contexte de crise) n'est pas aisée tant le sujet est complexe et lié à des enjeux connexes tels que le développement économique, le coût du foncier et le partage des responsabilités. Les travaux conséquents engagés sur l'Isère amont et la Romanche aval, s'ils ont de toute évidence amélioré la protection en lit majeur, ne facilitent pas la compréhension du risque.

Pourtant, le partage d'information est nécessaire pour que l'ensemble des initiatives, projets ou actions quotidiennes dans les zones inondables soient guidés par la prudence et les mesures de précaution nécessaires. En particulier, des « actions réflexes » sont à acquérir sans délai dans certains secteurs en prévision d'une crise soudaine (crue torrentielle ou rupture de digue).

Il apparaît donc nécessaire de définir les objectifs et les modalités d'une communication qui permettra de toucher un large public et d'améliorer la culture du risque inondation sur le territoire. Cette culture du risque permettra aux populations de prendre conscience des enjeux, de développer les bons réflexes et d'accepter les contraintes inhérentes à l'action préventive.

Communiquer sur le risque nécessite plusieurs conditions :

- disposer d'un discours suffisamment clair et précis pour diffuser des notions complexes telles que la fréquence d'un événement, les limites d'une protection ou la justification d'une réglementation ;
- identifier les différents publics visés et construire les messages qui concernent chacun d'eux ;
- identifier les supports de communication adaptés à ces différents publics et les mieux à même de participer à la construction d'une culture pérenne, déagée des effets de mode.

Des actions élémentaires telles que l'enrichissement des documents d'information sur les risques existants (notamment les DICRIM) et la pose de repère de crue sont à engager a minima réglementairement pour le premier point.

Mais de toute évidence et afin d'améliorer l'impact communicationnel et culturel, d'autres modalités de sensibilisation devront être envisagées et mises en œuvre.

Territoires concernés

Cette mesure a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire des SLGRI en précisant le périmètre des contenus et les modalités de communication. Une adaptation aux différents territoires sera nécessaire en fonction des différentes typologies de risque et des démarches déjà menées (par exemple sur l'Isère amont dans le cadre du PAPI ou par GAM actuellement).

Acteurs concernés

Les collectivités assureront le portage de la démarche et son suivi en partenariat avec :

- les communes elles-mêmes, en première ligne de la communication préventive ;
- les EPCI, et le Département qui, à leurs échelles, peuvent être un vecteur et un relai efficace ;
- L'Etat, les syndicats de rivières et les gestionnaires de digues qui pourront apporter leur expérience en matière de communication autour du risque d'inondation ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les établissements de santé et médico-légaux ;
- l'IRMA, dont les travaux et les réflexions pourront utilement servir à l'enrichissement des documents d'information communaux.

Définition des actions opérationnelles à mettre en œuvre

Sur la base des principes énoncés précédemment, ainsi que de la bonne connaissance des aléas et des différents scénarios de crise possibles, mais aussi des actions en cours de déploiement sur le périmètre de la stratégie locale, les collectivités, l'État et les syndicats :

- élaboreront un plan de communication autour du risque en précisant les contenus à diffuser et les supports mobilisables (dont audiovisuel, modélisation ou maquette numérique, papier, animation), selon les territoires et les cibles (habitants, scolaires, élus, riverains, entreprises, touristes,...) ainsi que son calendrier ;
- budgétiseront la mise en œuvre de ce plan de communication et les supports de sa diffusion à l'échelle des stratégies locales ;
- mettront en œuvre les actions du plan de communication.

En parallèle à l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de communication, des actions spécifiques sont à entreprendre à court terme (liste à titre d'exemple) :

- réalisation d'une émission TV Web sur la démarche SLGRI relayée par des actions d'information locales sur quelques communes ;
- établir un plan de pose de repères de crue et plus globalement d'ancrage de la mémoire du risque. Cette action, portée par les collectivités et les syndicats, pourra mobiliser des marqueurs du risque innovants et originaux tel que des liserés bleus sur les bâtiments matérialisant les lignes des plus hautes eaux ;

- mettre à jour le volet inondation des DICRIM sur toutes les communes exposées avec un focus sur le risque de rupture de digues et également sur les risques d'inondation hors Isère, Drac et Romanche. Les communes porteront directement cette action avec l'appui méthodologiques des EPCI et des gestionnaires de digues ;
- organiser des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires en zone à risque (exploitations d'outils pédagogiques, parcours guidé le long des digues, lecture des procédures de gestion de crise, PPMS) ;
- organiser des actions de sensibilisation des populations pour développer les actions reflexes basées sur les capacités d'autonomie et de résilience à l'échelle de chaque cellule familiale pendant et post-crues ;
- Mettre en cohérence la planification / gestion de crise des établissements de santé et médico-sociaux avec le risque inondation : développer une réflexion sur les mesures de protection des structures et équipements de secours et une stratégie d'information spécifique en cas de crue

Calendrier de mise en œuvre, priorité et chiffrage estimatif des actions

Actions (porteurs, copporteurs)	Calendrier	Chiffrage	Priorité par SLGRI		
			Isère amont	Voironnais	Drac/Romanche
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication (Collectivités, Etat, syndicats)	2017/2018 (si budget associé, 2017/2021 sinon)	50 000 €	P1		
Réalisation d'un reportage TV Web (SYMBHI, Etat, Collectivités)	2017	20 000 € (Crédits spécifiques 2016 disponibles)	P3	P2	P1
Etablissement d'un plan de pose de repères de crue (Collectivités, syndicats)	2017/2018	5 000 – 10 000 €	P1		
Mise à jour des DICRIM (Communes)	2017/2018	500 € / DICRIM	P2		
Organisation d'actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires (Rectorat d'académie, communes, SIACEDPC)	2019/2021	2 000 €	P1	P2	
Mise en cohérence de la planification / gestion de crise des établissements de santé et médico-sociaux (ARS en articulation avec l'animation territoriale existante)	2018-2021		P1	P1	

P1 : action prioritaire à réaliser au cours du cycle 2016-2021 de la Directive Inondation

P2 : action recommandée à réaliser si possible au cours du cycle 2016-2021 de la Directive Inondation ou à défaut lors du prochain cycle

P3 : action non prioritaire (à réaliser lors du ou des prochains cycles de la Directive Inondation) mais cohérente avec une gestion globale du risque inondation

Conditions de réalisation

La réalisation de ces actions est conditionnée par la mise à jour et le partage des informations sur les aléas et les enjeux des territoires.

Le développement de la culture du risque est un prérequis indispensable à une prise en compte différenciée du risque dans les PPRi (lien avec fiche mesure C1).

Suivi de la mesure- Évaluation

Le suivi de l'action est assuré par l'instance de suivi de la SLGRI.

Un rapport de l'état d'avancement des actions sera effectué au sein des instances de suivi de la mise en œuvre des stratégies locales (en lien avec la Fiche Mesure E1).

Plan de financement

- La Métropole projette de recruter une AMO sur ce sujet avec la mise en place de premières réalisations dès 2018 ;
- Financement PAPI à hauteur de 50 % sur les actions communication/culture du risque ;
- Actions prévues dans la mise en œuvre du PAPI Isère amont.

Lien avec d'autres mesures

Fiche Mesure A1 : Réaliser ou mettre à jour les cartes d'aléas de référence sur les principaux cours d'eau du TRI ;

Fiche Mesure A2 : Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance

Fiche Mesure A3 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation sur les affluents des principaux cours d'eau du TRI

Fiche Mesure A4 : Améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellement et de remontée de nappe

Fiche C1 : Intégrer dans les PPRi une nouvelle approche réglementaire différenciée et proportionnée, établie dans le cadre de la SLGRI

Fiche D4 : Améliorer les PCS en intégrant un volet spécifique inondation et défaillance des ouvrages, et organiser des exercices